

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 20453

**Numéro du fiche de données de sécurité** 20453

**Nom du produit** STARCH

### Autres moyens d'identification

**Reach Registration Notes** Dieses Produkt ist nicht als gefährlich eingestuft, die Informationen in diesem Datenblatt dienen lediglich zu Ihrer Information.  
exempté – application alimentation/pharma exempté par article 2(5)

**CE n° (numéro d'index UE)** 232-697-6

**Numéro CAS** 9005-25-8

### Synonymes

REXODAN SHEEN, MAIZE, RICE, WHEAT, MODIFIED STARCH, PERFECTAMYL AC, NOVATION 9230, ELASTIGEL 1000J, GEL N MELT, NOVATION, SIR N SET, N-DULGE C1 FG, THICKFLO, NADEX., PURITY 87, ULTRA TEX SR, MERITENA 100, STARKELSE, ULTRASPERSE HV, N CREAMER 46, CAPSUL., PREJEL STARCH, NATIONAL P37,, PRECISA PULP 02, PRECISA PULP 01, STÄRKINA 20000,, COLFLO 67 FG PDR, DRY-TACK 250E, NATIVE WHEAT STARCH, FARINA, PERFECTAMYL D 6 FG, NOVATION INDULGE 3920, UNI-PURE F, A38, NOVATION INDULGE 2550, NOVATION INDULGE 2450, PERFECTAMYL D 12 FG, MERITENA 400, NATIONAL B 37, CRYSTAL TEX 626, CRYSTAL TEX 648, FIRM TEX, FRIGEX, INST CLEARJEL COARSE, INST CLEARJEL E, INST TEXTAID A, PURITY GUM, INST TEXTRA, HYLON, ULTRATEX, NOVATION 2560, N TACK, SOLVITOSE C 5H, AMIDGEL, N-DULGE 316, N-HANCE 59, NOVATION ENDURA, PURITY HPC, REMY FG-KA, THERMTEX, NOVATION 3600, NOVATION 3300, THERMFLO, NATIONAL B37, NOVATION 2300, ULTRATEX 2, QUICKSPERSE, NATIONAL 912, N-CREAMER 46, N- LOK, BAKA-SNAK E, N ZORBIT M, BATTERBIND SC, N-DULGE C2 FG, INSTANT PUREFLO F, ULTRASPERSE M, NOVATION 9330, FLOGEL 60 FG, HI-CAP 100, ULTRATEX 3, N-LITE LP, NOVATION INDULGE 2740, CRYSTAL TEX 644, NOVATION 6600, NOVATION 1600, NOVATION 1900, HYLON 7, ULTRATEX 4, NOVATION 4300 FG PDR, NOVATION 6260 FG PDR, NOVATION 4600 FG PDR, NOVATION PRIMA 600 FG, NOVATION 2700 FG PDR, UNI-PURE WG220, NOVATION INDULGE 3920 FG, NOVATION 3600 FG, NOVATION 5600, HI-MAIZE 1043, INST PUREFLO E FG, PRECISA GEL 04, NOVATION 2600 FG, HI-FLO, N HANCE 59 FG, PURITY 690, NOVATION 9260 ORGANIC, NOVATION PRIMA 300 FG, N-DULGE SA1 FG, NOVATION INDULGE 1720, ULTRASPERSE 2000, PURITY W, NOVATION PRIMA 340, UNIPURE F, CLEARJEL A, CRISPIOCA FG, UNI-PURE DW-L, UNI-PURE IMF 8561, NATIONAL 3700, NATIONAL 5300, ULTRA TEX 2131, COLFLO 67, ULTRA-CRISP CS, ULTRATEX 2131 FG, PRECISA BAKE, NOVATION UNO 260 FG, NOVATION 9330 ORGANIC FG, ULTRASPERSE IMF, REMY DR KA, NATIONAL B38, PRECISA 655 S, REMYGEL 663, N-CREAMER 2230, NATIONAL 78-1551, ELIANE BIND 12, NATIONAL FRIGEX FG, AMIDGEL 72, CRISPFILM, ULTRA CRISP, UNI-PURE IMF 2332, FLO-MAX 2110, NOVATION 8300, NOVATION 8600, PERFECTABIND C, LAB 3971, TEXTAID A FG PDR, NOVATION PRIMA 650 FG PDR, NOVATION 2700,

NOVATION 5300 FG, NATIONAL FRIGEX HV FG, NATIONAL FRIGEX, ULTRA-CRISP CS FG, UNI-PURE GA, PURITY SCS A, N CREAMER 110, PURITY D FG, PRECISA CRISP 38, NOVATION UNO 190 FG PDR, K4484 FG, ELASTITEX 1, NOVATION PRIMA 303 FG, PERFECTAGEL 928 FG, PRECISA 680 FG, CRYSTAL TEX LTF FG PDR, N-CREAMER 2111 FG, INSTANT TEXTRA FG, PRECISA CRISP 150, NATIONAL 465, BAKA SNAK E, INST PUREFLO F FG PDR, COLFLO 2630, ULTRASPERSE 5 FG PDR, NOVATION 9360 ORGANIC FG PDR, MAISITA 21.000, CRYSTAL TEX 85, CRYSTAL TEX 627 FG, PURITY 77HV, INDULGE 2920, NOVATION LUMINA 300, NOVATION LUMINA 600, NOVATION LUMINA 0100, PURITY GUM 1773 FG PDR, PURITY GUM 2000, 400 NF CORN STARCH, N CREAMER 221, PRECISA GEL 01, UNI-PURE IMF 2551, N DULGE 225, ULTRA TEX 2000, N DULGE FR FG, SEPAFAX, NOVATION LUMINA 340, NOVATION LUMINA 4600, NOVATION 9460, NOVATION LUMINA 650, NOVATION 9260 ORGANIC FG, NOVATION LUMINA 5600, MERITENA 158, PURITY SCSA, NOVATION 3301, NOVATION 9331, MERITENA 100 FG FR, PRECISA CRISP 37C, NATIONAL 150BF, CAPSUL 2732, ELIANE C300, NOVATION 9231, PRECISA CRISP 38C, NOVATION LUMINA 8300, NOVATION LUMINA 8600, PURITY GUM BE, ADAMYL 2050, PURITY 122, EMULSIFORM CM 1120, TAPIOCA STARCH AVE FG, PERFECTAMYL P10 X 6% FG, PERFECTAMYL T10 X FG, PERFECTABIND M 20 FG, ELIANE MC 160 FG, PERFECTAMYL A3108 6% FG, PERFECTAMYL B 1102 FG, PERFECTAMYL FFC FG, PERFECTAMYL FRI COAT FG, PERFECTAMYL GEL FG, PERFECTAMYL GEL ACT FG, PERFECTAMYL P10 X 18% FG, PERFECTAMYL GEL MB FG, PERFECTAMYL GEL EMP, PERFECTAMYL GEL NF FG, PERFECTAMYL AC FG, PERFECTABIND M, THERMFLO 3630, THERMFLO 3130, THERMFLO 3310, NATIONAL 50 3105, NOVATION INDULGE 3620, PRECISA SET 1210W, NOVATION INDULGE 2110, DRY WAXY CORN STARCH, ALLSTARCH SWELLSTAR CWS 20, ALLSTARCH SWELLSTAR CWS 30, ALLSTARCH AXA 30.50 CWS, DRY CORN STARCH, MAISITA 21.002

**Substance pure/mélange** Substance

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Food/Feed additive  
Applications industrielles diverses

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Fournisseur**

Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
BEL

Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
National Emergency Telephone Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245  
Number

<b>Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008</b>	
<b>Europe</b>	112

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

## **2.2. Éléments d'étiquetage**

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### **Mentions de danger**

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

## **2.3. Autres dangers**

### **Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### **Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
STARCH 9005-25-8	90 - 100%	Aucune donnée disponible	232-697-6	Non classé	-	-	-

### **Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

#### Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais.

#### **Contact oculaire**

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

#### **Contact avec la peau**

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

**Ingestion** Rincer la bouche.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Yeux** Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Inonder la zone d'eau. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** Indéterminé(e)(s).

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

##### **Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### **Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Belgique
STARCH 9005-25-8	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

##### **Notes**

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

<b>Contrôles techniques</b>	Aucune information disponible.
<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.
<b>Protection des mains</b>	Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Gants de protection. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solide	
<b>Aspect</b>	Dusty powder., Granules., Crystalline powder., Solid	
<b>Couleur</b>	Cream., or, White/off-white., to, Light (or pale)., Yellow	
<b>Odeur</b>	Caractéristique	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>		Aucune information disponible.
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>		Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Point d'éclair</b>		Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	390 °C	
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible.
<b>pH</b>	7	pH (diluted solution): ~7 @ 50%.
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune information disponible.
<b>Hydrosolubilité</b>	Slightly soluble in water	
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>	log Pow: < 2	
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune information disponible.
<b>Densité relative</b>		Aucune information disponible.
<b>Masse volumique apparente</b>	0.5 - 0.7 kg/l	

Densité de liquide	Aucune information disponible	
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

Inhalation Peut provoquer une irritation.

Contact oculaire Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

**Contact avec la peau** Peut provoquer une légère irritation.

**Ingestion** Inconfort gastro-intestinal.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

### Toxicité aiguë

**Mesures numériques de toxicité**  
Aucune information disponible

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** faiblement soluble.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** Sans objet

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé

- 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
   Dispositions spéciales Aucun(e)  
 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

**RID**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé  
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé  
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
   Dispositions spéciales Aucun(e)

**ADR**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé  
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé  
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
   Dispositions spéciales Aucun(e)

<b>RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation</b>
--

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations nationales**

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).  
 Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

### Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### **Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision \*\*\* Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul

Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Jitendra Panchal  
**Préparée par**

**Remplace la date** 09-juil.-2020

**Date de révision** 01-sept.-2023

#### Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

##### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**